



## POINT PRESSE DU 14 NOVEMBRE 2013. Centre des finances de Tarbes

Dans un contexte marqué par le mécontentement ambiant de l'opinion publique vis-à-vis de l'action du Gouvernement, illustré notamment par la montée du ras-le-bol fiscal, la CGT Finances Publiques des Hautes Pyrénées a décidé d'aller à la rencontre des usagers durant cette période d'échéance du paiement de la taxe d'habitation.

Pour la CGT il est nécessaire de réhabiliter l'impôt à travers une refonte profonde du système fiscal.

La politique fiscale du Gouvernement suscite en effet, beaucoup de mécontentement dans l'opinion publique.

Il faut dire qu'à plus d'un titre les citoyens qui avaient exprimé leur volonté de changement par rapport aux politiques de Sarkozy lors de l'élection présidentielle peuvent se sentir trahi .

***Mais pour la CGT, il faut arrêter de parler de ras-le-bol fiscal ( campagne sur le sujet orchestrée le plus souvent par les principaux bénéficiaires de la politique fiscale actuelle ) mais bien travailler à une réhabilitation de l'impôt.***

Pour cela, il faut se lancer dans une refonte profonde du système fiscal qui doit passer par un bilan contradictoire des différents outils qui existent actuellement en matière de fiscalité.

C'est ainsi que nous pourrons avoir une fiscalité beaucoup plus juste pour l'ensemble des citoyens, telle qu'elle était d'ailleurs déjà définie dans l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 qui précise que « ***pour l'entre tien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable*** » et que celle-ci « ***doit être répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés*** ».

Toutes les propositions de la CGT en matière de fiscalité sont réunies sur le site « [www. justicefiscale.fr](http://www.justicefiscale.fr) ».

## FRAUDE FISCALE

Sur la question de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale, il convient de souligner que selon un rapport récent de la commission européenne cela représente 1 000 milliards d'euros au niveau Européen soit la moitié du PIB annuel français.

Pour la France, de récents travaux sénatoriaux ont estimé le montant total de la fraude entre 60 et 80 milliards.

Des propositions ont été faites par cette mission sénatoriale et un projet de loi est en discussion pour renforcer la législation contre la fraude fiscale et avoir des moyens juridiques supplémentaires pour lutter contre les paradis fiscaux.

Mais il faut impérativement que cela soit accompagné de moyens humains dans les administrations des finances publiques.

**Au contraire, ces dix dernières années, ce sont 25 000 sur 150 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP ( Direction Générale des Finances Publiques, 125 emplois dans le 65 ) . Et le projet de loi des finances 2014 prévoit 2 000 suppressions supplémentaires à la DGFIP ( 2560 au niveau de l'ensemble du Ministère des finances ) .**

Si l'on veut que la lutte contre la fraude fiscale soit efficace, il faut aussi y mettre des moyens humains.

Pour ce qui est de la fraude à la seule TVA. La Commission européenne a estimé celle-ci à 32 milliards d'euros en France.

Mais au lieu de s'attaquer à cette problématique, le Gouvernement annonce une augmentation de la TVA de 0,4 point au 1er janvier 2014 pour financer le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi qui se chiffrera à 20 milliards d'euros par an à partir de 2014, alors même que l'on sait que la TVA est l'impôt le plus injuste, les classes défavorisées en supportant un poids proportionnel plus important que les plus favorisées.

## Fiscalité des entreprises

Dans le même esprit, il serait temps de s'attaquer aux niches fiscales qui n'ont jamais montré leur efficacité et ne sont là que pour favoriser l'optimisation fiscale en permettant aux plus riches de s'engouffrer dans tous les dispositifs leur permettant de payer moins d'impôts.

Encore une fois, nous demandons un bilan contradictoire de l'ensemble de la fiscalité en regardant également la fiscalité des entreprises.

Il convient à cet égard de rappeler que la Cour des Comptes a relevé que les PME s'acquittaient en moyenne d'un impôt société à hauteur de 29 % alors que les grands groupes du CAC 40 notamment n'étaient au final imposés qu'à hauteur de 8 % en moyenne, car ils sont les mieux à même de bénéficier de la logique dite des « prix de transfert ».

**Si l'on parle des cotisations sociales, chaque année ce sont près de 30 milliards d'exonérations de cotisations patronales qui sont accordées aux entreprises au nom de la création d'emploi ( 80 % de ces mesures étant imputables aux mesures Fillon ) alors que le chômage ne cesse d'augmenter et que, là aussi, la Cour des Comptes a pointé l'inefficacité sur l'emploi de telles exonérations.**

Par contre leur nocivité sur les comptes de la sécurité sociale n'est plus à démontrer, et ce d'autant plus que ce sont près de 3 milliards d'euros qui ne sont pas compensés chaque année par l'Etat et qui viennent accentuer le déficit des comptes sociaux.

**Si l'on fait la somme des aides et exonérations diverses ce sont près de 200 milliards d'euros qui sont distribués aux entreprises sans la moindre contrepartie ni le moindre contrôle public sur leur destination et efficacité.**

Il y a aussi le crédit d'impôt recherche dont certaines sociétés comme SANOFI ont profité à foison tout en sabrant dans leurs budgets recherche, n'hésitant pas à supprimer des emplois de chercheurs.

## **La Modernisation de l'Action Publique : Une RGPP à la sauce Hollande**

S'agissant de la politique gouvernementale en matière de services publics, on constate que la défunte RGPP Sarkozyenne s'est convertie en Modernisation de l'Action Publique avec une logique visant à prioriser certains Ministères.

Si le gouvernement dit s'engager au maintien des effectifs globaux de la Fonction Publique d'Etat, il n'hésite pas à engager des coupes claires dans les Ministères dits non prioritaires et le Ministère des Finances est de ceux qui payent le plus lourd tribut.

Le sentiment des agents des Finances et des salariés dans leur immense majorité est que le gouvernement est plus prompt à répondre aux demandes du patronat ( amendement pigeon, abandon au niveau Européen et sur initiative française de la taxation des transactions financières internationales, abandon de la taxation de l'EBE des entreprises, Crédit Compétitivité Emploi avec engagement d'absence totale de contrôle de l'administration sur son utilisation – il peut ainsi très bien être utilisé pour distribuer des dividendes- ) qu'aux attentes des salariés.

Pour la CGT il est également impératif de mettre fin aux suppressions de poste pour que les agents des finances aient les moyens d'accomplir l'ensemble de leurs missions.

Si l'on prend le cas des finances publiques, on oriente tout autour de la dématérialisation censée générer des gains de productivité permettant de justifier de nouvelles suppressions d'emplois.

Mais il faudrait aussi parler d'humanisation. Car ce lien humain, dans un contexte de crise, doit être renforcé. Il y a aujourd'hui de plus en plus d'agressivité, dans les contacts au guichet, au téléphone... Tout cela a pour conséquence un surmenage de certains agents, une hausse des arrêts de travail...

**Un rapport récent de la médecine préventive sur la situation des agents du Ministère des Finances tire la sonnette d'alarme. On y apprend qu'en 2012, 26 agents du ministère ont tenté ou mis fin à leur jour et que 13 tentatives de suicides ont été recensées dans les locaux de l'administration des finances publiques.**

**On note aussi une hausse de 40 % des plaintes pour souffrance ou mal-être auprès des médecins du travail par rapport à 2009.**

## **REFORME DES RETRAITES.**

La réforme annoncée en août dernier et qui passera en seconde lecture à l'Assemblée nationale le 26.11.2013 consiste à une hausse de la durée de cotisation avec un passage progressif à 43 annuités. C'est une loi clairement anti jeunes.

Ainsi à une époque où l'on commence à travailler en moyenne 23 ans, la réforme conduit de fait à faire partir en retraite les salariés de la génération 1973 à plus de 65 ans, qui plus est alors que l'INSEE constate la réduction de l'espérance de vie sans incapacité aussi bien pour les femmes que pour les hommes ( respectivement à 62,7 ans et 61,2 ans ) .

Cette réforme prévoit par ailleurs une augmentation des cotisations salariales et des cotisations patronales avec un bémol de taille pour ces dernières puisque les entreprises bénéficieront d'une compensation par le transfert d'une partie des cotisations de la branche famille.

Une fois de plus on constate que le Gouvernement a écouté les sirènes du patronat et non les revendications des salariés.

**Cette réforme est basée sur l'idée qu'on vit plus longtemps ( ce qui est faux pour l'espérance de vie sans incapacité ) et qu'il faut donc travailler plus longtemps, alors que la vraie question à se poser est celle des recettes à trouver pour financer la retraite par répartition qui est le système le plus juste et le seul viable car indépendant des fluctuations des marchés financiers contrairement au système par capitalisation que d'aucuns voudraient nous voir adopter.**



Ainsi, alors qu'il y avait un véritable espoir avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et la CGT s'était d'ailleurs positionnée en tirant le bilan dévastateur de la politique de Nicolas Sarkozy, force est de constater qu'en l'espace de 18 mois il y a de quoi être déçu pour ne pas dire plus.

Aujourd'hui, après la non-révision du Traité Sarkozy Merkel, l'Accord National Interprofessionnel ( véritable arme de destruction massive contre le droit du travail ) , le remplacement de la Révision Générale des Politiques Publiques par la modernisation de l'action publique ( MAP ), il y a de quoi se poser des questions sur la perspective politique de ce Gouvernement dont on a l'impression qu'il a tendance à mieux entendre de son oreille droite que gauche.

En ne répondant pas aux attentes de ceux qui ont exprimé un besoin de changement de cap en mai 2012, le gouvernement court le risque de faciliter la montée d'une véritable Jacquerie antifiscale qui rappelle de tristes heures de notre histoire.